

**Séance du lundi 23 avril 2018**

Date de Convocation : mardi 17 avril 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 39

**N° 2018.04.06 - Loi Oudin – subventions pour associations locales en matière de coopération internationale – eau Potable**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Guillaume LACROIX, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Pascale BONNET SIMON, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Jacques FRENEAT, Pauline FROPIER, Sébastien GUERAUD, Charline LIOTIER, Catherine MAITRE, Fabien MARECHAL, Ouadie MEHDI, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Sara TAROUAT-BOUTRY, Annick VEILLEROT, Jacques VIEILLE

**Excusés ayant donné procuration :**

Françoise COURTINE à Michel FONTAINE, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Gérard LORA TONET à Martine DESBENOIT, Pierre LURIN à Pauline FROPIER, Laurence PERRIN-DUFOUR à Jacques FRENEAT, Georges RAVAT à Eric DUCLOS

**Absents :**

Raphaël DURET, Julien LE GLOU

**Secrétaire de séance :** Vasilica CHARNAY

**Rapporteur :** Isabelle MAISTRE

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

La municipalité a souhaité, au moment du vote du budget 2009, pouvoir soutenir des projets de coopération internationale dans le domaine de l'eau. Il a ainsi été décidé d'intégrer les dispositions de la loi Oudin/Santini permettant d'affecter 1% des recettes du budget annexe de l'eau pour des actions d'aide au développement ; le budget primitif dégage un montant de 20 000 € à ce titre.

La Ville de Bourg en Bresse a engagé un projet conséquent avec la commune de Boromo, au Burkina Faso. En dehors de ce projet spécifique, la Ville souhaite continuer à aider des associations locales qui œuvrent dans le cadre de projets d'alimentation en eau dans des pays en voie de développement.

En 2018, la ville de Bourg-en-Bresse a été sollicitée par trois associations pour participer au financement de projets d'alimentation en eau :

- Association « Energie Coopération Développement » dont le siège est à Péronnas, pour un projet dans le village de Ban Konglor au Laos,
- Association « Eau Soleil Rhone Alpes » dont le siège est à Ambérieu en Bugey pour un projet dans le village de Tifrit au Maroc,
- Association « Afri Carriat Energie » dont le siège est à Bourg en Bresse, pour un projet à Dialgaye au Burkina Faso.

### **Motivation et opportunité de la décision**

Les trois associations ont transmis un dossier présentant leur projet :

- Energie Coopération Développement au Laos : le projet comprend l'aménagement, la protection et le traitement d'une source existante, la mise en place d'une pompe immergée, la construction d'un réservoir et d'un réseau de distribution. La population concernée est de 560 personnes, avec une école et un nouveau collège. Le budget prévisionnel est de 70 450 € et la Ville de Bourg en Bresse peut apporter une subvention de 1 500 €.

- Eau Soleil au Maroc : le projet comprend la rénovation d'un puits existant, la mise en place d'un pompage solaire, la construction d'un réservoir et d'un réseau de distribution. La population concernée est de 160 habitants. Le budget prévisionnel est de 42 540 € et la Ville de Bourg en Bresse peut apporter 1 500 €

- Afri Carriat Energie au Burkina Faso : le projet comprend la rénovation d'un forage existant, l'installation d'une pompe solaire, la construction d'un réservoir et d'un réseau de distribution. La population concernée est de 450 habitants, l'objectif est de créer un jardin pour des cultures vivrières. Le budget prévisionnel est de 20 000 € et la Ville de Bourg en Bresse peut apporter une aide de 1000 €

Dans les trois cas, le projet comprend également la création et la formation d'un comité de gestion pour assurer le fonctionnement et la pérennité du service.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**Vu** la loi N° 2005-95 du 9 février 2005, relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement,

**Vu** l'avis de la commission Proximité-Travaux-Environnement/Urbanisme-Déplacements du 10 avril 2018

### **A LA MAJORITE des votants (36 voix), 1 voix contre (Mme VEILLEROT)**

**APPROUVE** l'affectation d'une subvention de 1 500 € à l'association « Energie Coopération Développement » dont le siège est à Péronnas pour le projet d'alimentation en eau de Ban Konglor au LAOS.

**APPROUVE** l'affectation d'une subvention de 1 500 € à l'association « Eau Soleil Rhône Alpes » dont le siège est à Ambérieu en Bugey pour le projet d'alimentation de Tifrit au Maroc

**APPROUVE** l'affectation d'une subvention de 1 000 € à l'association « Afri Carriat Energie » dont le siège est à Bourg en Bresse pour le projet d'alimentation de Dialgaye au Burkina Faso

### **Impacts financiers**

Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe de l'eau, chapitre 67 « Charges exceptionnelles », compte 6742 « subvention exceptionnelle –coopération internationale Loi Oudin ».